

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0616**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Amélioration thermique et fonctionnelle des locaux - Façades sud du collège Victor Schoelcher - Lot n° 1 menuiseries extérieures - occultations - bardage - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

Commission permanente du 7 décembre 2015**Décision n° CP-2015-0616**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Amélioration thermique et fonctionnelle des locaux - Façades sud du collège Victor Schoelcher - Lot n° 1 menuiseries extérieures - occultations - bardage - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision n° 2014-172F du 20 décembre 2013, le Conseil général du Rhône a autorisé la programmation des travaux de resorbition des problèmes thermiques façades sud et confort d'usage du collège Victor Schoelcher.

Le projet d'amélioration thermique et fonctionnelle des locaux, façades sud du collège Victor Schoelcher situé 273 rue Victor Schoelcher à Lyon 9°, prévoit les travaux de réhabilitation suivants :

Les travaux consistent au traitement des façades sud des bâtiments d'enseignement afin de remédier aux dysfonctionnements des ouvrants et des occultations, à la reprise des plafonds et de leurs équipements dans les salles de cours et à divers aménagements ponctuels (niveaux 1 et 2 des bâtiments A et B du collège). Les travaux se dérouleront en grande partie en site occupé.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné. L'opération est composée de 4 lots :

- lot n° 1 : "menuiseries extérieures - occultations - bardage" (estimation 596 800 € HT),
- lot n° 2 : "second œuvre : faux plafonds - plâtrerie - peinture" (estimation 115 100 € HT),
- lot n° 3 : "électricité - courant fort et courant faible" (estimation 61 020 € HT),
- lot n° 4 : "plomberie - CVC" (estimation 35 000 € HT).

Le présent dossier vise le marché de travaux concernant le lot n° 1 "menuiseries extérieures - occultations - bardage".

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'amélioration thermique et fonctionnelle des locaux - façades sud du collège Victor Schoelcher à Lyon 9°.

L'objet du lot n° 1 est le remplacement des "façades rideaux" des niveaux 1 et 2 des bâtiments A et B, soit une intervention sur les menuiseries extérieures aluminium avec double vitrage et à une rupture de ponts thermiques, les volets roulants motorisés (environ 230 unités), les commandes des nouveaux volets roulants (230 volets roulants, 56 commandes unitaires et 4 commandes centralisées), le bardage métallique en bandes d'aluminium et son ossature support. Chaque bâtiment compte un linéaire de façade d'environ 58 mètres. La hauteur de chaque niveau est d'environ 3 mètres. Le délai d'exécution global du marché est de 9 mois. Le délai d'exécution du marché comprend un délai de période de préparation de 4 semaines et le délai d'exécution des travaux de 8 mois.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Le présent marché propose une prestation supplémentaire éventuelle qui a pour objet le regroupement des commandes radio pour les volets roulants. Une commande, par niveau pour chaque bâtiment, sera mise à disposition à la loge du gardien. Cette prestation supplémentaire a été retenue lors de l'analyse des offres.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 18 novembre 2015, a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise ETS BLANCHET MÉTALLERIE DU FOREZ pour un montant de 603 669,32 € HT, soit 724 403,18 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1 : menuiseries extérieures - occultations - bardage relatif à l'amélioration thermique et fonctionnelle des locaux - façades sud du collège Victor Schoelcher, situé 273, rue Victor Schœlcher à Lyon 9° et tous les actes y afférents, avec l'entreprise ETS BLANCHET MÉTALLERIE DU FOREZ pour un montant de 603 669,32 € HT, soit 724 403,18 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Éducation, formation, individualisation sur l'opération n° 0P3403366A, à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - opération n° 0P3403366A - compte 231312 - fonction 221.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.